

qu Mairie d'Aureville

4, place du Village

31 320 AUREVILLE

Téléphone : 05 61 76 30 29

Fax : 05 61 76 41 36

Email : [mairie.aureville@wanadoo.fr](mailto:mairie.aureville@wanadoo.fr)

# Compte Rendu de la réunion Du conseil municipal d'AUREVILLE



*Aureville*



Mairie



***Mardi 25 février 2020***

## SOMMAIRE

### Table des matières

#### Sommaire

##### **REFECTION DE L'ETANCHEITE DE LA TOITURE DE LA CUISINE**

##### **Réalisation d'une liaison piétonne**

##### **Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement**

##### **Organisation des élections municipales**

##### SUJETS SANS DEBAT

#### Vie Communale

##### Commission URBANISATION/VOIRIE/TRAVAUX

##### Commission ECOLE/SPORT/ASSOCIATIONS

#### Vie INTERCommunale

##### SICOVAL

##### SDEHG

## Réunion du Conseil Municipal du 25 février 2020

### CM 2020-02

**Ouverture de séance** : 20 heures 30.

#### **Présents :**

LANDREA Benoît  
CAMUS Gabriel  
TARROUX Francis  
MANENT Corinne  
SOLEIL Philippe  
PAGANI-CABANNE Florence  
ESPIC Xavier  
SALEIL Georges  
GILLES André  
BACCHIN Patrice  
CASSAN Christine  
BUFF Florence  
MOUMIN Jean-Marc

#### **Absents excusés**

PIQUET Marcelle  
RIOCROS Jean-Pierre

#### **Ordre du jour : Réunion ordinaire**

- **Approbation du compte rendu du 21 janvier 2020.**
- **Sujets avec débat**
  - **Réfection de l'étanchéité de la cuisine du Comité**
  - **Réalisation de la liaison piétonne du Clos du Cossignol au centre du village**
  - **Organisation des élections municipales**
- **Vie Communale**
  - **Compte rendu des activités communales**
- **Vie Intercommunale.**
  - **Compte rendu des activités intercommunales**
- **Questions diverses**

Monsieur le Maire ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal du 25 février 2020 à 20h30. C'est avec une certaine émotion que Monsieur le Maire ouvre cette dernière séance du conseil municipal de ce mandat. Il remercie chaleureusement les conseillers municipaux pour leur action efficace au sein de cette assemblée tout au long de ces 6 années passées ensemble et présente un rapidement bilan des projets en cours et réalisés.

Membres en exercice : 15 / Présents : 13 / Pouvoir : 0 / Votants : 13

Le compte rendu de la réunion du 17 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur GILLES André a été désigné secrétaire de séance.

### RÉFECTION DE L'ÉTANCHÉITÉ DE LA CUISINE

CM-02-2020 – 03/01

<p>Nombre de suffrages exprimés : 13          Pour : 13          Contre : 0          Abstention : 0</p>
---

Monsieur le Maire informe son Conseil municipal qu'il a constaté des désordres sur la toiture terrasse située sur la cuisine de la salle des fêtes.

Il convient de rénover son étanchéité. Un devis a été réalisé par l'entreprise **SCET (Société de Couverture et d'Étanchéité Toulousaine)**.

Travaux H.T.	2 599.00 €
Tva	259.90 €
TTC	<b>2 858.90 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis présenté par Monsieur le Maire et de demander une subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne,

Dit que cette dépense sera votée au Budget 2020,

Autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

### RÉALISATION D'UNE LIAISON PIÉTONNE

CM-02-2020 – 04/02

<p>Nombre de suffrages exprimés : 13          Pour : 13          Contre : 0          Abstention : 0</p>
---

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil municipal que, lors de la création du lotissement, il s'était engagé à créer un cheminement piétonnier du lotissement du Cossignol jusqu'au du cœur du village.

Des devis ont été élaborés :

<b>Création du cheminement - LHERM TP Midi Pyrénées</b>	39 863.20 € HT
<b>Pose d'une passerelle sur le Cossignol – S.A.S.U. PROBATEL</b>	15 470.00 € HT
Soit un total de	55 333.20 € HT
Tva	11 066.64 €
<b>TOTAL</b>	<b>66 399.84 € TTC</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les devis présentés par Monsieur le Maire et de demander une subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne,

Dit que cette dépense sera votée au Budget 2020,

Autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

**DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE À ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT****CM-02-2020 – 05/03**

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

**Article L1612-1**

- Modifié par [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(V\)](#)

*Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.*

*Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.*

*Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.*

*Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de [l'article L. 4312-6](#).*

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2019 : 1 034 194.46 €

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 258 548.62 € (< 25% x 1 034 194.46 €.)

**Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :****Bâtiments**

- Travaux toiture du château : 70 000 € (art. 2313 – 2017/03)
- Aménagement hangar : 20 000 € (art. 2313 – 2017/02)

**Total : 80 000 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

**ORGANISATION DES ELECTIONS MUNICIPALES**

1 <sup>er</sup> tour – 15 mars 2020	Heures	Dépouillement
Xavier - Francis	8h – 10h30	
Benoît – Jean-Marc-Florence P C	10h30 – 13h	
Philippe – Georges	13h – 15h30	
Florence B – Christine – Gabriel	15h30 – 18h	

**SUJETS SANS DEBAT****VIE COMMUNALE****COMMISSION URBANISATION/VOIRIE/TRAVAUX***Achat mutualisé d'un broyeur*

Suite à une réunion entre élus concernés par l'achat du broyeur, il a été décidé de demander une démonstration d'une machine de chez « Jardi green » de la marque SAELEN. Ce n'est pas le broyeur initialement prévu, mais la démonstration a été convaincante et c'est, sûrement, cet engin qui sera acquis par les communes, si le projet aboutit.

La semaine dernière, la commune de Vieille -Toulouse s'est retirée du projet, nous ne sommes donc plus que 4 communes. Les communes Pechbusque et Vigoulet n'ont pas encore pris leur délibération. A suivre.

*Projet aménagement du château*

Les travaux de rénovation de la toiture sont terminés, la réception du chantier à été réalisée et les travaux semble très satisfaisants.

*Projet aménagement du hangar*

Trois petites modifications ont été demandées à l'architecte OECO.

*Vente de terrains communaux*

A ce jour, 2 actes de vente ont été signés chez le notaire. Plusieurs rendez-vous sont programmés sur les semaines à venir.

**COMMISSION ECOLE/SPORT/ASSOCIATIONS***Écoles***RPI et SIEMCA – RAS**

Morgan CLERGUE vient de rejoindre l'équipe de l'école.

*Associations***31 notes d'été**

Le Conseil départemental organise un évènement à Aureville le 22 juillet. Une visite du château sera également organisée.

**Campestral**

Confirmation, les RANDOVALES se dérouleront à Aureville en même temps que le Campestral. Plusieurs nouvelles animations sont en préparation par l'équipe des Randovalés.

## VIE INTERCOMMUNALE

### SICOVAL

#### **À l'ordre du jour du prochain et dernier Conseil de Communauté:**

- La Dotation de Solidarité Communale s'élèvera au même montant que 2019 jusqu'à l'élection du nouveau conseil de communauté.
- Mise en place d'un service de contrôle des aires de jeux.

#### **CLECT**

Prise de la compétence des eaux pluviales urbaines.

Un diagnostic de la situation est à faire. Cette nouvelle compétence engendrera, entre autres, l'augmentation du prix de l'instruction des documents d'urbanisme.

#### **COVED**

Présentation du diagnostic réalisé sur le territoire

#### **Service commune de restauration**

La nouvelle réglementation oblige à prendre en compte dans les années à venir, 20% de produits Bio et 30% de produits à valeur ajoutée (AOP et AOC) dans la confection des repas de collectivité ainsi que le remplacement des barquettes plastiques d'ici 2025.

### SDEHG

Nous avons reçu le pré diagnostic de notre réseau d'éclairage public.

Monsieur André GILLES fait part des économies réalisées depuis l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire, lève la séance à 22h30

Bon anniversaire à Jean-Pierre

Merci à Georges et Corinne pour la collation de ce soir.

**CM-02-2020 – 03/01** : Réfection de l'étanchéité de la toiture de la cuisine

**CM-02-2020 –04/02** : Création d'un cheminement piétonnier

**CM-02-2020 –05/03** : *Délibération* autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

1. BACCHIN Patrice	
2. BUFF Florence	
3. CAMUS Gabriel	
4. CASSAN Christine	
5. ESPIC Xavier	
6. GILLES André	
7. LANDREA Benoît	
8. MANENT Corinne	
9. MOUMIN Jean-Marc	
10. PAGANI-CABANNE Florence	
11. PIQUET Marcelle	Absente
12. RIOCROS Jean-Pierre	Absent
13. SALEIL Georges	
14. SOLEIL Philippe	
15. TARROUX Francis	